

**Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon & Consorts
relative au développement de Malley**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative au développement de Malley, déposée et lue au Conseil communal du 8 février 2021.

Préambule :

La nouvelle «nouvelle» est tombée le 26 février. C'est officiel, les CFF reviennent sur leur décision de fin janvier et vont réaliser dans les délais convenus le projet de «Central Malley» sur les communes de Prilly et Renens.

Donc, du moment que la Municipalité n'a pas trahi, citation de l'Interpellateur : «les belles promesses faites au Conseil communal et à la population» fin de citation, elle peut répondre uniquement à la question 1, les questions 2, 3, 4 et 5 n'étant plus d'actualité.

Question 1 :

Dans le processus de décision de compétence communal, les arguments présentés par la Municipalité au Conseil communal et à la population étaient-ils basés sur des engagements réels des CFF, y a-t-il des écrits ?

Dans l'affirmative, les CFF payeront-ils tout ou partie de la casse, qu'en est-il de leur participation ?

Réponse à la question 1 :

Pour les projets immobiliers, en dehors de la convention qui lie les communes territoriales aux CFF et qui détaille qui est responsable de quoi dans la réalisation de l'ensemble des éléments constructifs de «Central Malley», il n'y a aucun engagement financier en cas de suspension ou désistement de l'un ou l'autre des partenaires. Il est évident que si un événement de ce genre devait exister, une procédure juridique serait engagée d'un côté comme de l'autre. On peut cependant noter qu'en tant que propriétaire «SUD», comme pour tous les autres au Sud comme au Nord des voies, les CFF se sont engagés à une participation financière aux coûts du passage le «Trait d'Union» aujourd'hui déjà réalisé.

Question 2 :

La suspension du projet des CFF aura-t-elle un impact sur la fabrique ?

- Sur l'emploi
- Sur les coûts
- Sur le financement
- Sur la participation du Canton

Réponse à la question 2 :

Voir préambule.

Question 3 :

Quel sera l'impact financier de la suspension du projet des CFF ?

- Les futures rentrées fiscales de notre Commune
- L'encaissement des taxes, par exemple d'infrastructures
- Les frais et investissements qui seront à charge de Prilly
- Autres éléments que l'interpellateur ne soupçonne même pas

Réponse à la question 3 :

Voir préambule.

Question 4 :

Quel sera l'impact urbanistique de la suspension du projet des CFF :

- Places de parc ?
- Fréquentation des lieux ?
- Desserte ?
- Vie économique du quartier ?

Réponse à la question 4 :

Voir préambule.

Question 5 :

La Municipalité compte-t-elle prendre des mesures nouvelles suite à la suspension du projet des CFF ?

Réponse à la question 5 :

Voir préambule.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon & Consorts relative au développement de Malley.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilliéron

La Secrétaire

J. Mojonnet

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 10 mai 2021.